



## Les fiches de la formation professionnelle

# La réalisation du chef-d'œuvre

### Sommaire

- Les intentions pédagogiques
- Le caractère pluridisciplinaire
- Le caractère collaboratif
- La répartition horaire pour les élèves
- La bibliothèque de ressources et d'idées BRIO
- Ressources

### Ce qu'il faut retenir

La réalisation d'un chef-d'œuvre constitue un marqueur fort de la scolarité en lycée professionnel, aboutissement d'un projet pluridisciplinaire construit, individuel ou collectif qui permet de développer des compétences professionnelles et transversales : au CAP comme au baccalauréat professionnel, il a vocation à concrétiser les compétences acquises par les élèves et apprentis et sa réalisation doit être menée selon une démarche de projet.

Il est nécessairement porté par un travail collaboratif entre enseignants des disciplines professionnelles et générales, et avec les partenaires professionnels des établissements. La réalisation du chef-d'œuvre fait l'objet d'une évaluation dont le résultat est pris en compte à l'examen.

Le chef-d'œuvre est une démarche de réalisation très concrète qui s'appuie sur les compétences générales, transversales et professionnelles travaillées dans sa spécialité par l'élève ou l'apprenti. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire qui peut être de type individuel ou collectif.

Le chef-d'œuvre systématise et incarne la pédagogie de projet dans l'enseignement professionnel. Pour autant, il ne doit pas être un projet comme un autre. Il est un moment et un objet de formation exceptionnel dans le parcours de l'élève contribuant à sa motivation et à son développement personnel. Il vise aussi à promouvoir l'excellence professionnelle du candidat dans un but de valorisation de son parcours de formation auprès des futurs recruteurs.

Le chef-d'œuvre se construit sur deux années, en première et deuxième année de CAP, en classe de première et terminale en baccalauréat professionnel.

L'évaluation de la réalisation du chef d'œuvre, prise en compte à l'examen, permettra de valoriser pour chaque élève/apprenti sa contribution personnelle et, lorsque ce sera le cas, son action dans un cadre collectif.

## Les intentions pédagogiques

Cette réalisation ambitieuse mobilise et développe des compétences professionnelles issues du référentiel du diplôme auquel est préparé l'élève ou l'apprenti, mais aussi d'autres compétences communes aux domaines généraux et professionnels. Les compétences sociales et de créativité méritent une attention particulière dans la progression des jeunes.

La réalisation du chef-d'œuvre va résolument renforcer la place de l'enseignement par projet au sein des établissements, type d'enseignement indispensable à la construction du projet de l'élève à la préparation de son insertion professionnelle, mais aussi de sa poursuite d'études.

Elle a aussi pour objectif de porter, sur les deux ans de formation, la cohérence des enseignements entre eux et le sens d'un ensemble pluriel pour un jeune lycéen entrant en CAP ou en première professionnelle.

## Le caractère pluridisciplinaire

La réalisation fait nécessairement appel à différentes disciplines d'enseignement, professionnelles et générales. Ce caractère pluridisciplinaire, constitutif de la conduite de projet, ne doit pas être confondu avec la co-intervention (prévue dans les grilles horaires). Cette dernière peut participer au caractère pluridisciplinaire en tant que modalité de mise en œuvre avec des temps communs dédiés à des croisements disciplinaires, mais la pluridisciplinarité pourra être abordée d'autres manières (des centres d'intérêt développés par certains enseignants en dehors de leur discipline, des intervenants externes, les tuteurs/maîtres d'apprentissage, des préparations communes en équipe, etc.). Les enseignants sont donc amenés à travailler à plusieurs pour encadrer la réalisation des chefs d'œuvre.

Selon la nature du chef d'œuvre, des professeurs d'enseignement général et des professeurs d'enseignement professionnel sont impliqués dans cette production pluridisciplinaire.

## Le caractère collaboratif

Le projet qui porte le ou les chefs-d'œuvre peut être réalisé par un collectif d'élèves/apprentis. Un projet collaboratif sera donc un chef-d'œuvre collectif ou l'addition de plusieurs chefs-d'œuvre individuels ou collectifs.

Pour permettre des mutualisations (compétences, plateaux techniques), les étapes de la réalisation du chef-d'œuvre peuvent s'appuyer sur une collaboration élargie : entre plusieurs élèves d'une même classe, d'une même spécialité, de spécialités différentes, d'établissements différents, entre plusieurs élèves et une entreprise ou une organisation.

## La répartition horaire pour les élèves

Au CAP, le volume horaire annuel dédié à la réalisation du chef-d'œuvre est de 87 heures la première année, et 78 heures la deuxième année, soit 165 heures sur le cycle.

La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

Au baccalauréat professionnel, le volume horaire annuel dédié à la réalisation du chef-d'œuvre est de 56 heures en première et 52 heures en terminale, soit 108 heures sur le cycle.

La réalisation d'un chef d'œuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.

Au total des heures d'enseignement s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur de 13 heures et 30 minutes hebdomadaires en moyenne. Il est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 2 de l'arrêté établissant la grille horaire pour le baccalauréat professionnel et réparti par établissement.

## La Bibliothèque de ressources et d'idées BRIO

La bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre (BRIO) accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de la réalisation du chef-d'œuvre en CAP et en baccalauréat professionnel. Elle permet la mise en commun d'idées et des ressources associées.

<https://eduscol.education.fr/2837/brio-bibliotheque-de-ressources-et-d-idees-au-service-du-chef-d-oeuvre>

### Ressources

- **Arrêté du 21 novembre 2018 modifié par l'arrêté du 1er mars 2021 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037833273/2021-11-16/>
- **Arrêté du 21 novembre 2018 modifié : relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037833254/2021-11-16/>
- **Vade-mecum « la réalisation du chef-d'œuvre »**  
<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>
- **L'évaluation du chef-d'œuvre : voir fiche dédiée**